
Séance du lundi 21 février 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 01/02/2022

Présents : 14

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Alda PENALA

Excusés:

Absents:

Objet: Modification du nom de la Communauté de communes - DE_2022_792

Par délibération N°170B/2021 du 15/12/2021, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de la Région Lezignanais des Corbières et Minervois (CCRLCM) s'est prononcé par 55 voix Pour et 15 voix Contre, pour la modification statutaire de l'identité de la communauté des communes avec son changement de nom.

Par cette mesure, la CCRLCM souhaite se donner une nouvelle dynamique en procédant à la modification de la dénomination "Communauté de Communes Région Lezignanais, Corbières, Minervois" sigle "CCRLCM" en "Communauté des communes de Corbières en Minervois" sigle "DCEM".

Cette décision modifie les statuts de la communauté des communes et notamment son article 1er. Le conseil municipal de chaque commune dispose de 3 mois pour se prononcer sur cette décision de modification statutaire, passé ce délai l'avis étant réputé favorable.

En vue d'informer les conseillers, Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Maire de la commune de Léznigan Corbières qui est opposé à la nouvelle désignation, le nouveau nom de la communauté des communes ne faisant plus référence au nom de la commune de Léznigan Corbières.

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la modification statutaire et la nouvelle dénomination.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 28 février 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

